

Les urgences

En dehors de la maternité ([voir ici les conditions particulières](#)), L'IMM ne dispose pas de service spécifique à la prise en charge des urgences.



Il est donc indispensable de prendre rendez-vous pour consulter ou être hospitalisé au sein de l'établissement.

[Cliquez ici pour prendre rendez-vous.](#)

Si vous faites l'objet d'une complication suite à votre hospitalisation à l'IMM, veuillez appelez le numéro qui vous a été remis à votre sortie. Votre médecin référent pourra alors vous rassurer ou déclencher une nouvelle hospitalisation.

En relation avec les SAMU, l'IMM peut tout de même recevoir directement ou indirectement, les urgences vasculaires ou cardiologiques ainsi que les urgences psychiatriques des adolescents dans le domaine de la nutrition.